Projet de statut des Ingénieurs du génie sanitaire
Eléments d'information reçus à la réunion DRH-syndicats du 18 avril 2013

Contexte : Les ingénieurs du génie sanitaire ont été, « comme d'hab », les grands oubliés de l'élan 2009 des réformes statutaires tout comme, on l'a déjà vu les techniciens sanitaires qui accèderont au NES avec 2 ans de retard et les ingénieurs d'études sanitaires dont on ne parlait plus jusqu'à un boycott intersyndical de la commission administrative paritaire de novembre 2012 et l'envoi d'un courrier à la ministre (qui n'a reçu à ce jour aucune réponse).

Le ministère a fait parvenir deux projets de décret et un projet d'arrêté sur un nouveau statut des IGS.

SYNAPSE a sollicité l'avis de tous les IGS en poste. Merci à ceux qui ont répondu.

Avant la réunion du 18 avril, SYNAPSE a envoyé ce message au DRH ministériel:
"Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer pour la réunion du 18 avril sur le statut IGS:
- votre position sur le devenir de ce corps d'ingénieurs du fait de la disparition du diplôme d'ingénieurs spécialisé délivré par l'Ecole des Hautes Etudes de Santé Publique
- une information sur l'état d'avancement des discussions avec le ministère de la fonction publique
- une analyse stratégique des autres alternatives d'évolution statutaire incluant un argumentaire de votre refus à adopter un HEB linéaire pour les IGS généraux
- l'incidence de la création du GRAF sur la mobilité des IGS déjà fortement dégradée (un des objectifs de la loi "mobilité" étant de "lever tous les obstacles statutaires et financiers à la mobilité")
- la note d'impact budgétaire de cette modification statutaire (intégrant également les indemnités spéciales)
- les résultats détaillés de l'enquête élaborée par vos services sollicitée par la CAP des ingénieurs du génie sanitaire sur les fonctions occupées par chacun d'entre eux. Lors de la réunion du 19 mars 2013, des éléments statistiques ont été présentés par l'administration mais nous aurions besoin de connaître la position de tous les IGS pour évaluer leur égibilité au GRAF.
- une simulation de l'application de ce projet de statut à l'ensemble des IGS
Tous ces éléments d'information seront nécessaires pour une discussion effective et un dialogue social constructif."
Aucune réponse n'a été fournie par l'administration à ces questions qui ont été rappelées en réunion.

Toutefois, suite à une explication des conditions d'application du GRAF aux IASS, SYNAPSE a bien compris que cette proposition était encore pire qu'initialement:

1-le grade d'ingénieurs généraux actuel sera SUPPRIME et le grade créé n'est pas un « vrai grade » mais un grade à accès fonctionnel, subordonné à l'occupation préalable de certains postes dans des conditions fantaisistes non explicitées

SYNAPSE vous informe que le GRAF n'existe pas pour aucun corps d'ingénieurs de la FPE, FPT et FPH. (*Pour les ingénieurs TPE, un corps fonctionnel d'ingénieurs en chef à 2 grades a été créé séparément du statut des ingénieurs TPE).* ***Il s'agit donc là d'une création inédite de notre ministère*** *inspirée du corps des IASS, qui a fait l'objet d'un favoritisme de revalorisation de la part du ministère suite à la stratégie DGAFP de 2009, il est vrai, dans un contexte de suppression de postes de directeurs de DDASS et DRASS.*

2-le GRAF ne sera pas appliqué intégralement la première année (c'est-à-dire que les 26 futurs généraux ne seraient pas nommés dès la modification du statut) mais se répartira sur plusieurs années, en fonction probablement des finances disponibles. Sur le corps des IASS alors que 200 sont éligibiles, 94 ont eu accès au GRAF la première année.

3-le GRAF restera acquis pour toute personne qui aura la chance d'en bénéficier à un moment donné même quand elle quittera son poste fonctionnel (elle conservera le bénéfice de son indice mais seulement jusqu'à HEB). Ceci signifie que le nombre total de postes au GRAF (26) sera bloqué par un certain nombre de grafés « à vie » (combien ?).
Cela conforte l'idée que le GRAF ne reflètera pas dans la durée l'occupation d'emplois fonctionnels ce qui créera une inégalité supplémentaire dans le corps.

4-le non remplacement des IGS partant à la retraite va entraîner une diminution de l'effectif de ce corps (actuellement de 266) et donc fera baisser le nombre théorique de « grafables » au fil des ans

5-Dans la logique d'un GRAF qui permettrait de reconnaître des fonctions de management spécifiques, il convient de savoir qu'il ne sera accessible qu'à partir de l'indice 966, ce qui ferme la porte aux jeunes IGS qui sont déjà délégués territoriaux, ou aux jeunes ingénieurs en chef qui ont également des fonctions plus larges que l'encadrement d'un « service santé-environnement ».

6- Cette proposition est d'autant plus inégalitaire dans le contexte de la création des ARS que les IGS transférés d'office n'ont pas choisi, à de rares exceptions, leur place dans l'organigramme des ARS qui est différent d'une région à l'autre.

SYNAPSE s'oppose à la suppression du grade de général et à sa substitution par un grade à accès fonctionnel:

- le corps des IGS, mérite, au moins, le HEB linéaire (rappelons qu'un arbitrage à Matignon a acté la non-fusion avec les corps MISP et des PhISP en raison d'écarts indiciaires)
- le déclassement par rapport aux ingénieurs de la fonction publique territoriale, dont la majorité de ses membres sont issus, et aux ingénieurs de la fonction publique hospitalière n'est pas acceptable.

Les projets de décrets rédigés par l'administration doivent être annulés et la stratégie statutaire dans son ensemble doit être discutée avec les partenaires sociaux.

SYNAPSE procède à une analyse plus poussée est en cours ainsi qu'une stratégie d'avenir pour les ingénieurs du ministère de la santé.